

"rendre l'action humanitaire redevable envers les bénéficiaires"

## Principes de Redevabilité

### 1. Engagement sur les normes et les droits humanitaires

Les membres déclarent s'engager à respecter et à promouvoir les normes humanitaires et les droits des bénéficiaires.

### 2. Fixer les normes et développer les compétences

Les membres fixent un cadre de redevabilité pour les parties prenantes.

Les membres établissent et réexaminent périodiquement leurs normes ainsi que leurs indicateurs de résultats et, s'il y a lieu, procèdent à leur révision.

Les membres dispensent la formation nécessaire à l'utilisation et à la mise en oeuvre de ces normes.

### 3. Communication

Les membres informent et consultent les parties prenantes, en particulier les bénéficiaires et le personnel, au sujet des normes adoptées, des programmes à entreprendre ainsi que des mécanismes mis à disposition pour répondre aux préoccupations.

### 4. Participation aux programmes

Les membres impliquent les bénéficiaires dans la planification, la mise en place, le suivi et l'évaluation des programmes et les tiennent informés du déroulement de ceux-ci, sauf en cas de force majeure.

### 5. Contrôle permanent et compte-rendu de conformité.

Les membres impliquent les bénéficiaires et le personnel dans le contrôle du respect des normes et leur mise à jour.

Les membres contrôlent et évaluent régulièrement le respect des normes en utilisant des procédures rigoureuses.

Les membres établissent un rapport sur le respect des normes, au moins une fois par an, à l'intention des parties prenantes, y compris aux bénéficiaires. Le compte-rendu peut être formalisé de différentes manières.

### 6. Traitement des plaintes

Les membres permettent aux bénéficiaires et au personnel de déposer des plaintes et de demander réparation sans crainte.

### 7. Implication des partenaires

Les membres s'engagent à mettre ces principes en application, même quand ils mènent leur action par l'intermédiaire de partenaires.

\* Le cadre de la redevabilité comprend les normes, les normes de qualité, les principes, les politiques, les directives, la formation et toute autre forme de développement des compétences, etc. Ce cadre doit inclure des indicateurs d'efficacité. Les normes peuvent être internes à une organisation mais peuvent aussi être collectives, comme par exemple Sphere ou People in Aid.

